



Procès-verbal

Date : Le 23 octobre 2024 – 13 h 30
Endroit : TEAMS
Rédigé par : Josée Martel, adjointe administrative II

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents :

Marie-Claude Provencher
Christian Allard
Sylvain Fléchais
Audrey Aubin

Jonathan Lord
Vicky Labelle
Chantal Marcotte
Joao Moreira
Hermann Adou
Douce Marie

Absents :

Henry Gagné
Rita Chahine

Invitées : Marie-Ève Demers et Kayla Robinson

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 13 h 36.		
2.	Projet de modernisation des profils de compétences des cadres et des professionnels – Marie-Ève Demers Le Regroupement est informé qu'une modernisation des profils de compétences des cadres et des professionnels est débutée. Un appel d'offres a été fait et la firme M2D leadership a été retenue. Les profils actuels, qui datent de 2012, sont disponibles sur intranet pour consultation, voir profil 5.		

	Le profil sert dans le cadre du développement à offrir du coaching, du mentorat et un plan de développement. Objectif : Avoir de nouveaux profils adoptés au printemps 2025. Échéancier : <u>Automne 2024</u> Formation de groupes de consultations à l'interne avec différents Services, gestionnaires, directions, cadres, etc. <u>Fin 2024 – Début 2025</u> Compilation des compétences recueillies lors des consultations, ainsi qu'un retour aux groupes. <u>Printemps 2025</u> Adoption des profils. <u>Automne 2025</u> Déterminer à quel moment les candidats seront choisis selon les profils adoptés. Modernisation de la section dotation. Déploiement des activités d'appropriation. Les membres du Regroupement, qui seraient intéressés à participer aux groupes de consultations ou pour toute question ou suggestion, sont invités à communiquer avec Marie-Ève Demers et/ou Kayla Robinson.		
3.	Retour sur le dernier CRT M.M. L'Employeur mentionne que le salarié est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. La volonté de créer un poste dans ce Service demeure, mais que le retard accusé dans le traitement du dossier est dû au surcroît du chef de section dans cette équipe, ce qui a nécessité de revoir la description des tâches. Un échéancier a été établi pour la fin mars 2025, afin que le poste soit créé.	<i>Suivi mars 2025</i>	

	• D.D. L'Employeur ne peut pas donner de garantie, donc la salariée devra retourner dans son poste en janvier 2025, à moins qu'elle accepte le surcroît de 3 ans. • I.CD L'Employeur a fait la vérification et l'application de la classe 4, échelon 5 a été faite en fonction de ses expériences. Le salarié devra donc décider s'il accepte ou refuse le poste. Si on ouvre, chaque fois qu'il y aura cette situation/abolition, on devra toujours évaluer le salaire, créer un précédent. Le Regroupement mentionne que le poste du salarié a été coupé, ce qu'il l'oblige à postuler sur des postes qui occasionnent une rétrogradation. Le 13 février 2025, cela fera 1 an qu'il est en disponibilité. Le Regroupement déplore le fait que des employés cols blancs sont engagés classe 4, échelon 6, tandis que le salarié a une classe 4, échelon 5.		
4.	Prochains CRT 27 novembre à 13 h 30 – Salle Lafontaine et lien TEAMS 18 décembre à 13 h 30 – Salle Lafontaine (dîner « potluck » de 12 h à 13 h 30) 29 janvier 2025 à 13 h 30 – Salle Lafontaine et lien TEAMS		
5.	Varia Aucun.		
6.	Fermeture de la séance : 14 h 06.		